



Déclaration de Politique Erasmus 2021-2027

Le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne-Billancourt (PSPBB) est un établissement d'enseignement supérieur dispensant des formations de 1^{er} cycle en musique, théâtre et danse, créé à l'initiative et avec le soutien de la Ville de Paris, de la Ville de Boulogne-Billancourt, de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et du Ministère de la Culture.

Riche d'une des plus belles offres pédagogiques françaises dans le domaine du spectacle vivant, le PSPBB réunit plus de 200 enseignants et intervenants extérieurs qui mettent leur savoir et leur savoir-faire au service d'une formation d'excellence.

Le PSPBB fait partie de l'Alliance Sorbonne Université et il est membre de l'Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique arts de la scène (Anescas), de l'Association Européenne des Conservatoires, Académies de musique et Musikhochschulen (AEC) et de l'International Association of Schools of Jazz (IASJ).

Avec 250 étudiants en moyenne, le PSPBB est un établissement de taille modeste qui développe une stratégie internationale réfléchie et maîtrisée mais cependant ambitieuse.

Le PSPBB a choisi de faire de la dimension internationale une priorité dans la formation et l'insertion professionnelle de ses étudiants musiciens, comédiens et danseurs. Depuis sa création en 2009, le PSPBB participe au programme européen Erasmus+, première étape de son ouverture à l'international. Les accords de partenariat signés permettent aux étudiants du PSPBB d'approfondir leurs pratiques artistiques dans une démarche de partage et d'ouverture ainsi que de renforcer leur potentiel en termes d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études à l'étranger au niveau master. Ces accords permettent également aux enseignants de continuer à se former aux pratiques pédagogiques innovantes ou bien d'approfondir leurs connaissances de la tradition pédagogique locale, importante dans certains domaines artistiques.

Bien que l'établissement compte trois départements (musique, théâtre et danse), les partenariats internationaux se sont notamment développés au sein du département Musique en raison notamment du nombre d'étudiants et d'enseignants, plus nombreux que dans les deux autres disciplines (180 étudiants en musique, 45 en théâtre, 30 en danse).

Le PSPBB souhaite désormais encourager et développer les projets internationaux impulsés par ses départements Théâtre (École supérieure d'art dramatique de Paris, ESAD) et Danse jazz. En musique, le PSPBB cherche à renouveler et approfondir les partenariats qui ont déjà fait leurs preuves en termes de mobilités entrantes et sortantes ; il est important de pouvoir s'appuyer sur des partenariats pérennes et de confiance dont l'établissement a déjà testé la solidité.

La conclusion de partenariats Erasmus émane généralement des souhaits de mobilité des étudiants et des enseignants de l'établissement. Ainsi, c'est la volonté d'un étudiant d'aller étudier avec le professeur de sa discipline en particulier qui initie un désir de partenariat. Pour un enseignant, c'est la volonté d'aller à la rencontre d'un système d'enseignement, d'un établissement ou d'un enseignant et de ses étudiants en particulier qui crée l'opportunité du flux de mobilité.



Le PSPBB a également le souci de maintenir des flux équilibrés. À savoir, le nombre de mobilités entrantes est du même ordre que celui des mobilités sortantes (comptabilisées en semestres). Il en va de même en ce qui concerne les mobilités d'enseignement et de formation.

Les partenariats se pensent aussi en termes de faisabilité. Il faut en effet que les accords bilatéraux soient rendus possibles et réalisables au regard du contenu des catalogues de formation et de la reconnaissance de crédits.

Les partenariats s'envisagent également pour préparer et faciliter l'après licence des étudiants. La poursuite des études en cycle de master dans un établissement partenaire est un critère important. Un premier échange dans le cadre du programme Erasmus peut faciliter l'accession d'un étudiant diplômé de notre établissement à un Master à l'étranger.

En ce qui concerne les zones géographiques ciblées, il est important pour l'établissement de ne pas se restreindre à une région en particulier. Plus les partenariats sont situés dans des zones diverses, plus notre établissement s'enrichit en termes de culture artistique.

Bien que les partenariats internationaux de l'établissement se soient cantonnés jusqu'à présent aux frontières de l'Europe, à quelques exceptions près (Turquie, Canada), le PSPBB souhaite également développer des partenariats avec des organismes des pays partenaires africains, notamment dans le cadre de l'action clé 2.

La participation du PSPBB aux projets Erasmus 2021-2027 a pour objectifs :

- Favoriser la modernisation de l'établissement (offre de formation, gouvernance, inclusion, digitalisation)
- Susciter l'intérêt et la curiosité des étudiants et du personnel enseignant pour l'enseignement supérieur artistique à l'étranger, tout en les sensibilisant à la diversité et à la multi-culturalité
- Améliorer les compétences linguistiques des participants
- Augmenter les chances de poursuite des études en Master à l'étranger des étudiants
- Améliorer l'employabilité des étudiants, futurs salariés, par l'acquisition de compétences transversales
- Apporter une véritable valeur ajoutée sur le CV du personnel
- Participer à la réflexion globale sur l'enseignement supérieur artistique, son articulation, son fonctionnement et son harmonisation à l'échelle nationale et internationale
- Sensibiliser les étudiants et le personnel aux pratiques respectueuses de l'environnement
- Promouvoir l'engagement civique des étudiants et du personnel de l'établissement
- Numériser les processus administratifs relatifs à la gestion de la mobilité internationale, et par extension, déclencher une réflexion sur la numérisation des procédures liées à la gestion administrative et pédagogique des étudiants de l'établissement.



Les groupes cibles :

- Étudiants en 2^e et 3^e année du Diplôme national supérieur professionnel de comédien, danseur ou musicien.
- Enseignants de toute discipline
- Personnel administratif